

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CROQUIS SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles d'Italie sont incertaines et contra-
dictoires. D'un côté on donne l'amnistie comme
un fait accompli, de l'autre on prétend que le
ministère laissera la justice avoir son cours.

Les partisans de l'amnistie disent, comme le
Movimento de Gènes, que M. Conforti a menacé
de quitter le ministère, si l'amnistie est mise en
question.

Ceux qui soutiennent l'opinion contraire invo-
quent l'opinion des généraux Cialdini et La Mar-
mora et le principe de la discipline.

Aucune résolution n'a encore été prise. L'inté-
rêt de l'ordre social demanderait au moins qu'une
décision judiciaire vint condamner l'insurrection.
Mais on hésite devant la popularité de Garibaldi.

Les nouvelles du blessé sont bonnes. Le der-
nier bulletin permet de croire qu'il n'y aura pas
lieu de recourir à l'amputation.

Il y a eu des doutes pendant quelques jours
sur l'opinion du général Cialdini au sujet de la
résolution à prendre à l'égard de Garibaldi. Au-
jourd'hui ces doutes n'existent plus; il est certain,
en effet, que le général Cialdini, dans le dernier
conseil des ministres, a opiné pour la mise en
jugement du prisonnier d'Aspromonte, et que
cette opinion est partagée par le général La Mar-
mora.

Quelle que soit, du reste, la résolution du
gouvernement dans cette délicate conjoncture,
le ministère Rattazzi ne paraît pas devoir en être
ébranlé. (Le Pays.)

La *Gazette officielle* de Turin publie ce qui suit :
Quelques journaux reprochent au gouverne-
ment de n'avoir pas encore déclaré ses intentions
sur le sort qu'il réserve à ceux qui ont pris part
aux derniers actes de rébellion. — Attendu qu'il
s'agit d'exécuter la loi et de laisser à la justice
son libre cours, le gouvernement n'était obligé
à faire aucune déclaration sur ce sujet. Les faits

dont il s'agit ayant eu lieu dans plusieurs provin-
ces, il faut déterminer quelle est la cour d'assises
compétente pour le jugement à intervenir. Le
gouvernement doit aussi avoir égard à des con-
sidérations de sûreté publique. — Havas.

D'après les dernières nouvelles d'Italie reçues
par *La France*, on parlerait beaucoup à Turin
du mémoire que cinq des généraux les plus im-
portants de l'armée italienne consultés sur la si-
tuation auraient adressé au gouvernement. Ce
mémoire déclarerait que, dans les circonstances
actuelles, il n'y a qu'un moyen de sauver l'Italie,
c'est de déployer une grande vigueur et de juger
les coupables, quels qu'ils soient. Le ministère
croyant obéir au sentiment de l'armée aurait donc
abandonné l'idée de l'amnistie. Les inculpés ac-
quittés ou condamnés seraient soumis, par une
loi exceptionnelle, au bannissement pour cause
de sécurité publique.

Le *Movimento* publie la dépêche suivante, sur
l'état du général Garibaldi : Varignano, 15, midi
20 minutes. Rien de nouveau dans l'ensemble.
La suppuration est insuffisante; des esquilles
commencent à se détacher. Prandina, Ripari,
Albanese, Basile.

Une dépêche de Naples, du 15 septembre, an-
nonce que l'escadre française part pour Ajaccio, à
l'exception de la corvette *Calon* qui va à Messine.

Le hongrois Pulsky a été mis en liberté.
Les députés Fabrizi et Mordini sont toujours
détenus au château de l'Œuf.

L'*Opinione* de Turin, du 14 septembre, cite
l'extrait d'une lettre de Modène adressée à l'*Espero*,
d'après laquelle une patrouille autrichienne a fait
feu sur les gardes de la douane qui se trouvaient
sur la frontière et en a tué un.

Le général comte de Stackelberg, envoyé ex-
traordinaire de Russie est arrivé avec sa suite, à
Turin, le 15 septembre.

On lit dans le *Corrière Mercantile* du 13, que

le commandant du département maritime de Gê-
nes prend des mesures pour que cinq navires de
guerre nationaux et trois portugais puissent
trouver une place convenable dans la Darse. Ces
mesures font croire que la princesse Pie s'embar-
quera à Gènes pour se rendre à Lisbonne.

On mande de Londres, le 16 septembre, que
le *Morning-Advertiser* annonce que le comité ga-
ribaldien a organisé un meeting ayant pour objet
de manifester les sympathies anglaises pour Ga-
ribaldi. Ce meeting sera tenu jeudi prochain à
Londres.

Le *Times* dit que le mariage du prince de Gal-
les avec la princesse Alexandra de Danemark a
été formellement convenu à Bruxelles. Le prince
Albert avait exprimé, avant sa mort, le désir de
voir cette union se réaliser. — Havas.

La *Gazette de l'Etoile*, journal de Berlin, du
14 septembre, dans un article sur la séance de
vendredi, croit, en se fondant sur les discours de
MM. de Patow et de Vincke, pouvoir exprimer
l'espoir, confirmé d'ailleurs par d'autres symptô-
mes qui se sont produits dans la discussion, que
les voix conseillant la modération et la prudence
ne se seront pas élevées en vain dans la chambre;
et elle ne serait pas étonnée qu'un revirement
eût lieu, peut-être à la dernière heure, à la suite
duquel on tiendrait compte tout d'abord pour le
budget de 1862 des faits accomplis d'ancienne et
de récente date.

Berlin, 15 septembre. — Dans la séance de la
chambre d'aujourd'hui, le ministre des finances
exhorte vivement les députés de ne pas adopter
les propositions de la commission du budget. Il
déclare que le gouvernement, lors de la discussion
de l'adresse, avait déjà protesté contre les vellé-
tés de la chambre de transférer la prédominance
de la couronne au parlement, ce qui aurait lieu si
elle votait les propositions de la commission.

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

VII. — LA QUÊTEUSE.

Valentin se dirigea vers la maison de la personne qu'il
se proposait de visiter, mais sa démarche fut vaine :
cette personne était absente et ne devait revenir que
dans un mois. Il continua alors son chemin.

Dix heures sonnaient lorsqu'il arriva à Évreux, ville
charmante, renommée pour sa cathédrale, à la con-
struction de laquelle contribua puissamment Louis XI,
qui portait à cette basilique un intérêt particulier.

Aussi, ce roi jurait-il par Notre-Dame d'Évreux, —
dont il portait à son chapeau une petite statuette de
plomb, — avec un respect, disons mieux : avec une ter-
reur que lui inspirait, seule, Notre-Dame d'Embrun.

Le grand air avait donné de l'appétit à Valentin; rien
ne creuse comme la locomotion. Il songea donc à réparer
ses forces épuisées, et se dirigea vers une modeste au-
berge, qu'il avisa à quelques pas de lui. Mais au moment
où il allait franchir le seuil de la maison où l'on « donnait
à boire et à manger, » il fouilla à sa poche, pour voir
combien il lui restait, afin de régler sa dépense sur son
avoir.

Il atteignit une pièce de deux francs. C'était peu;
mais, en y mettant de la prudence, il pouvait encore dé-

jeuner et payer sa place à la voiture de Pacy. Il lui était
donc permis d'entrer le front levé dans l'auberge. Mais,
au moment où il remettait dans sa poche la seule pièce
d'argent lui restant, une sueur froide s'empara de lui,
— et son bras, levé pour ouvrir la porte de l'auberge,
retomba inerte le long de son corps : sa pièce était
fausée !

Il s'éloigna, consterné, en rendant, toutefois, grâce à
Dieu de lui avoir inspiré la pensée de s'assurer à l'avance
de l'état de sa bourse : quelle n'eût pas été sa confu-
sion, si, au moment de régler sa dépense, sa pièce eût
été reconnue fausée par l'aubergiste ! Il n'eût pas manqué
d'être taxé d'improbité, et un simple soupçon sur son
honneur eût été pour lui plus amer que la mort même. Il
lui restait bien la pièce de cinquante centimes trouvée
par lui et celle-là était debon aloi ; mais cet argent ne lui
appartenait pas : n'avait-il pas promis à Dieu de le ren-
dre aux pauvres ? Valentin se passera donc de déjeuner ;
et pour tromper sa faim, il visitera Évreux, ancien che-
lieu des *Éburovices*, qui y avaient élevé un amphithéâtre,
découvert en ces derniers temps.

Après avoir erré ça et là, le héros se trouva sur le
parvis Notre-Dame. C'était l'heure de la grand'messe, la
pensée lui vint d'y assister et il entra dans l'église.

La messe était alors à près de moitié dite. Aussi ne
tarda-t-il pas à entendre retentir, sous les arceaux de la
vieille basilique, cette phrase consacrée :

— Pour les pauvres !
Dans toute autre circonstance, notre jeune fidèle eût
porté la main à son gousset et préparé son offrande ;

mais, plongé qu'il était dans son abîme de réflexions,
l'appel charitable du porte-baleine ne fut pas perçu par
lui.

Tout-à-coup il vit s'avancer une jeune fille tenant à la
main une bourse de velours vert.

Il sort alors de sa préoccupation, tiré de sa poche la pièce
de cinquante centimes trouvée par lui et la laisse tomber,
avec son enveloppe, — qu'il n'avait pas eu le temps de
retirer, — dans la bourse de la jeune quêtuse, sur la-
quelle son regard s'arrête involontairement... O prodige !
il a reconnu dans cette jeune fille sa danseuse de la fête
d**, le doux objet de ses rêves !

De son côté, la jeune fille paraît aussi l'avoir remis,
car ses joues se sont colorées d'un pudique incarnat. Elle
le remercie d'une inclination de tête et disparaît bientôt
à ses regards.

La messe dite, Valentin sortit de l'église avec tous les
fidèles.

VIII. — PROSPER BAYENT.

La pensée de chercher de nouveau à s'enquérir de la
famille et de la résidence d'Edmée, se présenta à l'esprit
de Valentin, mais il la repoussa en se rappelant l'insuc-
cès de ses premières investigations.

Il s'en alla donc par les rues, comme une âme en
peine, pensant à la belle inconnue, et s'en remettant à
Dieu ou au hasard du soin de lui révéler ce secret, qu'il
eût payé d'un an de sa vie.

Au moment où il s'engageait dans la rue Chartraine,
marchant la tête inclinée sur sa poitrine, en sa triple
qualité de poète, d'amoureux et de pauvre, un jeune

D'ailleurs la question touche, d'après M. le ministre de V. D. Heydt, aux prérogatives du souverain comme chef suprême de l'armée (Kriegsherr). Le comte de Schwerin parle en faveur d'un service militaire de deux ans. M. le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères, conjure la chambre de rejeter les propositions de la commission; il déclare que le gouvernement se passe d'un bill d'indemnité.

Il circule différents bruits sur la dissolution ou l'ajournement de la chambre; en tout cas une décision est imminente. — Havas.

On mande de La Haye, le 15 septembre :

Dans le discours d'ouverture des chambres, le roi a déclaré que les relations des Pays-Bas avec les autres puissances sont excellentes; grâce au courage de l'armée et de la marine, la tranquillité a été rétablie dans le royaume de Banjermassing.

Des mesures ont été prises pour l'émancipation des esclaves dans les Indes occidentales.

Malgré les grands travaux pour l'exécution des rail-ways et l'amélioration des ports, les finances de l'Etat permettent l'amortissement régulier de la dette publique. — Havas.

On mande des frontières de la Pologne :

Pendant une perquisition domiciliaire effectuée à Varsovie chez les élèves de l'Académie de peinture, ceux-ci ont fait feu sur les soldats de la milice urbaine, mais sans blesser personne. On a trouvé quelques revolvers et quelques poignards. — Conformément à une invitation du grand-duc au comte Zamoiski, la noblesse a signé une adresse.

L'adresse de la noblesse est conçue en termes respectueux mais énergiques. Les signataires expriment la pensée que les rigueurs actuelles ne sont pas de nature à amener un accord entre la nation et le gouvernement. Il n'y a d'accord possible que si le gouvernement rend à la Pologne les droits que les traités lui assurent. — Havas.

Une dépêche de Belgrade, du 15, assure que 200 gardes nationaux ont quitté spontanément les barricades pour retourner dans leurs villages. La dépêche ajoute que deux bataillons de la milice s'apprétaient à suivre cet exemple et qu'ils ne sont restés à leur poste que sur la promesse que la milice serait dissoute dans dix jours.

Belgrade, 16 septembre. — Trois bataillons de la milice nationale ont fait une démonstration. Ils demandent ou que la guerre soit déclarée ou qu'on les renvoie dans leurs foyers.

Hier, à Ougitza, les Turcs, violant l'armistice conclu entre les commissaires des deux pays, se sont jetés sur une sentinelle serbe et l'ont assassinée. Il s'en est suivi un combat que la nuit a interrompu. Aujourd'hui la lutte a recommencé. Les Turcs ont perdu toutes leurs positions hors de la forteresse. — Havas.

Nous apprenons par un télégramme de Raguse, du 15 septembre, que les insurgés de l'Herzégovine déposent les armes. — Omer a ordonné aux pachas d'user de modération. — On espère une amnistie dans laquelle Mirko lui-même serait compris. — Les Turcs sont échelonnés à Zabljak, Rjeka et Sturdji où ils élèvent des forteresses. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Beyrouth donne les nouvelles suivantes de Syrie.

La population du Haïran s'est encore insurgée. Elle a attaqué le camp turc de Magrah et intercepté les communications.

Castravan et Gazin se sont insurgés. Daoud a été repoussé.

Les émirs Medjid et Kazers sont blessés. Daoud Effendi est également blessé. — Havas.

On annonce de Saint-Nazaire, le 16 septembre :

Le paquebot *Tempico*, qui apporte des nouvelles de la Vera-Cruz du 17 août, a mouillé ce matin, à dix heures, dans notre port. Il avait à son bord cinquante passagers. Les lettres apportées par ce paquebot arriveront à Paris demain matin. Lorsque le *Tempico* a quitté la Vera-Cruz, l'état sanitaire était excellent.

Un conseil de guerre composé de membres appartenant au parti libéral s'étant réuni à Puebla, il a été décidé de faire à la France de nouvelles propositions si le général Forey arrive avec des pouvoirs diplomatiques à Orizaba.

Les Français ont achevé de fortifier la position importante du Borrego.

A Colima, les colonels Tara et Rowas se sont prononcés, ainsi que la ville et la garnison, en faveur de l'intervention française.

Les renforts ne sont pas encore arrivés. L'*Eylau*, l'*Impérial* et le *Finistère*, partis de la Martinique le 7 ou le 8 de ce mois, sont attendus pour le 20 avec 1,800 hommes de troupes d'Afrique. — Havas.

On lit dans la France :

Nous avons recueilli dernièrement des bruits relatifs à la prochaine dissolution du Corps-Législatif, et nous les avons reproduits sous toutes réserves.

En effet, ces bruits étaient assez sérieux pour mériter d'être mentionnés. Seulement, il convient d'en bien préciser la portée. A l'heure actuelle, rien ne semble décidé d'une façon définitive sur cette mesure. La question paraît avoir été posée dans les conseils du gouvernement.

On nous assure et nous croyons que le fait est exact, que deux opinions sont en présence : l'une qui provoque des élections immédiates; l'autre qui se prononce pour que le Corps-Législatif achève sa durée constitutionnelle.

Dans le premier cas, les élections auraient lieu vers la fin d'octobre; dans le second cas, au contraire, le Corps-Législatif conservant ses pouvoirs jusqu'au mois de juin, les élections n'au-

raient lieu que dans la seconde partie de l'année 1863.

Quelle est celle de ces deux opinions qui prévaudra? Nous croyons que personne ne le sait encore, la question étant soumise à la haute décision de l'Empereur.

FAITS DIVERS.

S. A. I. le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont encore dans leur résidence à Meudon. Le jour de leur départ n'est pas encore connu.

Plusieurs journaux de Madrid annoncent que S. M. l'Impératrice, avant de quitter la résidence impériale de Biarritz, fera une excursion en Espagne. Nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves.

Suivant les journaux de Bilbao, il n'y aurait rien d'extraordinaire que d'un jour à l'autre l'Empereur et l'Impératrice des Français ne se décidassent, avant de quitter Biarritz, à venir visiter leur palais d'Arteaga.

Le capitaine de vaisseau Pothuau, commandant de la division qui avait été envoyée en observation sur les côtes de Sicile au moment de l'insurrection garibaldienne, rentre en France avec ses navires. Il est attendu prochainement à Toulon.

On écrit de Barcelone, le 15 septembre :

Ce matin, à 9 heures, une trombe d'eau s'est abattue sur Barcelone. Les rues ont été transformées en torrents. Bon nombre de chevaux et de voitures ont été entraînés. Les hommes nageaient dans les rues. L'eau a envahi les magasins. Quelques maisons se sont écroulées. Les pertes sont immenses.

Les Japonais sont attendus à Berlin. Ils ont quitté Saint-Petersbourg le 15.

Des lettres de Malte parlent d'une légère secousse de tremblement de terre qui s'est fait sentir dans l'île à 8 h. 30 m. du matin, le 7 août, tandis que le temps était très-calme; le vent soufflant du nord et le thermomètre de 82 à 83. Quelque temps auparavant l'air avait été suffoquant et lourd, malgré un fort vent du sud-est.

Dimanche dernier la foule qui se pressait au concert Musard a assisté à l'ascension de la montgodardfière la *Gloire* que montait, pour la première fois avec un voyageur, M. Eugène Godard, aéronaute de S. M. l'Empereur. M. T. Saint-Félix, avocat, avait pris place dans la nacelle avec le célèbre navigateur aérien.

Grâce à son nouvel appareil, cet immense aérostat, qui cube 4,500 mètres, a été gonflé au Pré-Catelan en moins de vingt-quatre minutes. Majestueux et calme, il s'est élevé à six heures quatre minutes aux applaudissements frénétiques de la foule.

Il a traversé successivement le bois de Boulogne, Le Vallois, Asnières, est entré dans le département de Seine-et-Oise, et à 6 heures 16 minutes il planait au-dessus de la Seine au moment

homme d'environ vingt-cinq ans lui frappa sur l'épaule. Il se retourne.

— Prosper ! s'écrie-t-il.

— Prosper Bavent ! répondit le jeune arrivant.

— Est-ce bien toi ?

— C'est bien moi.

— Ce bon Prosper... Que je suis aise de te revoir !

— Et moi, donc...

— Quelle heureuse rencontre !

— Il y en a comme ça dans la vie, — pas beaucoup.

— Que fais-tu maintenant ?

— Ce que je faisais en Picardie, où nous nous sommes connus : je griffonne sur papier timbré.

— Tu es toujours clerc de notaire ?

— Toujours, en attendant mieux.

— Où cela ?

— En cette ville.

— A Evreux ?

— A Evreux, célèbre par ses coutils, — un vaudevilliste dirait : par ses *trames*. Mais nous causerons mieux à table. Allons déjeuner.

Il passa son bras sous celui de Valentin et l'entraîna à l'hôtel du Grand-Cerf, où il dînait... quelquefois.

Le commencement du déjeuner fut relativement silencieux, les appétits des convives réclamant une juste satisfaction. Mais, lorsque la faim fut apaisée, les langues reprirent leur train et réparèrent le temps perdu.

Valentin raconta son odyssee, depuis le jour où son patron de Picardie lui avait déclaré qu'ils ne pouvaient plus vivre ensemble, pour cause de poésie, jusqu'au

jour où des plans de réforme avaient porté M. Noireau à se séparer de lui. Mais il crut devoir garder le silence sur sa présence à la fête patronale d**, ainsi que sur la beauté qu'il y avait rencontrée et dont il était tombé amoureux, au premier regard qu'ils échangèrent ensemble.

— Parbleu ! cela tombe bien, s'écria Prosper, en apprenant que son ami se trouvait en *disponibilité*.

— Cela tombe bien ? dis-tu, interrompit Valentin, en se rattachant à l'espérance.

— Oui. Pas plus tard qu'hier un des clients de mon patron, que j'ai l'avantage d'amuser par mes jazzi (pas mon patron !), me demandait si je ne connaissais pas un jeune homme capable et rangé — rangé surtout, sachant un peu de comptabilité et tourner une lettre de commerce. Voilà ton affaire...

— Mais je connais seulement les quatre premières règles.

— C'est plus qu'il n'en faut pour la place en question.

— Et puis j'ignore la triture des affaires.

— Que me parles-tu de *trituration* ! S'il s'agissait de *friture*, je comprendrais... le mot serait à sa place.

— La langue du notariat n'est pas celle du commerce...

— *Povero* ! Tu en sais quatre fois plus qu'il n'en faut pour écrire des lettres de voiture. Mon fabricant de papier (c'est un fabricant de papier) te va et tu lui vas... M. Delapalme (un beau nom !) est le sien. Son pays : Mesnil-sur-l'Estrée, qui me fait souvenir de la belle

Gabrielle d'Estrée ou *des Traits*, les savants ne sont pas d'accord sur l'orthographe de ce doux nom. Henri IV, seul, en savait quelque chose, mais le bon roi est mort et ne saurait être consulté. Le Mesnil se trouve à cinq lieues, dans le canton de Nonancourt. Ainsi tu acceptes ?

— C'est que...

— Je n'admets aucune raison dilatoire. Tu es sans place, — la plus triste chose que je connaisse, — tu es mon ami, une occasion de te caser m'est offerte, je la saisis aux cheveux ! Si le lâche argent te fait défaut pour faire ta route, comme c'est souvent son habitude avec les honnêtes gens, je me constitue ton caissier. Voici dix francs; c'est peu, mais c'est tout ce que j'ai sur moi, — et chez moi, pensa-t-il. Et il ajouta : J'ai crédit en ces lieux, ainsi sois sans crainte sur l'issue du festin.

— Tu le veux !

— Je l'exige ! que dis-je ? je t'en prie... [Suis-je assez expressif dans mon dialogue ? Et l'entretien continua, roulant sur le passé, beaucoup sur le présent et énormément sur l'avenir.]

Tout en se taisant sur le point délicat de son amour pour la belle Edmée, Valentin eût été charmé de voir l'entretien tomber sur la jeune fille qui avait quêté à la grand-messe pour les pauvres. A cet effet, il jeta adroitement le nom de Louis XI dans la conversation et rappela son culte particulier pour la vierge.

Prosper qui ne se doutait de rien, et n'était pas fâché de faire, en passant, un peu d'érodition, tomba dans le panneau et s'étendit sur les actes de munificence dont

où la locomotive traversait le pont de Bezon.

Après avoir parcouru le vaste espace qui s'étend de la forêt de Saint-Germain à Maison et à Sartrouville, et s'être élevé à une hauteur maxima de 2,500 mètres environ, la *Gloire* a opéré sa descente à 6 heures 36 minutes, en face le château de la Vaudroère, dans une petite prairie, où l'accueil le plus sympathique a été fait aux deux voyageurs.

Les habitants de Sartrouville se sont prêtés avec beaucoup de bienveillance au dégonflement de la montgodardière, qui a eu lieu en vingt minutes.

Quelques instants après, MM. Godard et T. Saint-Félix étaient devenus les hôtes de MM. Vêlu et Donard, notaire à Sartrouville.

L'hospitalité a été parfaite, et vers onze heures seize minutes les deux voyageurs étaient de retour à Paris.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Un cultivateur d'Haubourdin vient de faire une expérience intéressante.

Ce fermier, pour activer l'engraissement de ses bestiaux s'imagina d'essayer de faire usage de l'huile de foie de morue dont tous les médecins vantent les propriétés toniques et curatives. Il expérimenta d'abord sur deux veaux, huit moutons et deux porcs.

Le résultat a dépassé toutes ses espérances; en moins de 90 jours, tous les animaux étaient gras. La chair en était parfaitement blanche et d'une digestion facile. Les porcs ont consommé environ 65 grammes d'huile par jour, les moutons 31, et les veaux de grandeur moyenne, environ 50 grammes.

Voici de quelle manière on la leur fait prendre : pour les veaux on la mélange avec du son et de la paille hachée menu; pour les porcs, l'huile est mêlée à des aliments aigres, et pour les moutons on se borne à y tremper des fèves concassées.

La chair des animaux ainsi préparée est, au dire de l'engraisseur à l'huile, très-agréable au goût. Nos bouchers, assure-t-il, l'ont déjà reconnu; et, chaque semaine, il courent à l'envi à Haubourdin dans l'intérêt de leurs clients, pour l'engager à donner plus d'extension à son nouveau système et à le propager.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. le commandant Guiot, du 4^e chasseurs, vient d'être nommé chef d'escadron instructeur à l'Ecole de cavalerie.

Le Conseil d'Etat a reconnu que tous receveurs, agents, économes, notaires, commissaires-priseurs et autres dépositaires des deniers provenant du chef des redevables, et affectés au privilège du Trésor, sont tenus, sur la demande qui leur en est faite par le percepteur, de payer, à l'acquit des contribuables, sur le montant et jusqu'à concurrence des fonds qu'ils doivent ou qui sont entre leurs mains, les contributions

dues par ces derniers en exécution de l'article 2 de la loi du 12 novembre 1808.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

L'administration des Postes vient de mettre en vente, dans les principaux bureaux de Paris, des timbres-poste pointillés, c'est-à-dire séparés par une ligne ponctuée qui permet de les isoler les uns des autres sans le secours des ciseaux.

Les bureaux des départements seront approvisionnés des nouveaux timbres au fur et à mesure des livraisons qui seront faites à l'administration des Postes.

Ainsi se trouve réalisée une mesure que le public réclamait depuis longtemps et qui avait été annoncée au Corps-Législatif à la fin de la dernière session.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 16 septembre. — La cour de cassation à Naples a décidé, par des motifs de sûreté publique, que le procès de Garibaldi ne devait pas avoir lieu devant une cour d'assises des Calabres. La cour de cassation de Milan a été chargée de déléguer une autre cour.

L'état de Garibaldi, s'est un peu aggravé. La *Discussion* déclare prématurée la nouvelle de l'envoi d'une note italienne au gouvernement français.

Naples, 16 septembre. — Les carabiniers pontificaux ont enlevé un drapeau italien arboré par les ouvriers du chemin de fer sur la frontière romaine. Le commandant de Ceprano a demandé satisfaction aux autorités pontificales. Le général de Montebello a fait rendre le drapeau.

Berlin, 17 septembre. — La chambre des députés a voté sur le premier chapitre des crédits demandés pour la réorganisation de l'armée.

Les conclusions de la commission, qui étaient combattues par le ministère, ont été adoptées par 275 voix contre 68. — Havas.

Les correspondances de Lyon annoncent que S. Ex. le maréchal de Castellane, commandant en chef du 4^e corps et de l'armée de Lyon, est mort mardi dernier, à trois heures. Le maréchal était atteint depuis près de trois semaines de la maladie qui l'a enlevé. Il a constamment dissimulé ses souffrances et le jour même de sa mort, il a donné, comme d'habitude, les ordres de son service. Vers midi, se sentant un peu plus fatigué, sans vouloir l'avouer cependant, il fit appeler M. le curé Devienne, de la paroisse de Saint-François, qui l'a administré. — Havas.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 août 1862.

NAISSANCES. — 16, Félicité Trouvé, rue des Bouchers; — Daniel-Pierre-Ernest Pasquier, rue du Marché-Noir; — 18, Emile-François Bichon,

rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie-Gabrielle Lorrain, rue d'Orléans; — 28, Félicité Outremann, rue de l'Ancienne-Prison; — 22, Félix Dunais, rue de la Chouetterie; — Marie-Emilie-Jeanne-Adèle Godet, rue du Marché-Noir; — Eugène-Charles Gaultier, rue Saint-Jean; — 25, Eugène-René Dézé, rue du Marché-Noir; — Hortence-Marie-Antonia Bolognési, rue Saint-Nicolas; — Lucie-Hermance Gondouin, rue carrefour Dacier; — 26, Prosper-Théophile Lambert, rue de la Visitation; — 27, Emélie-Marguerite Grignon, quai Saint-Nicolas; — Louis-Eugène Lelièvre, rue Saint-Nicolas; — Berthe-Bougrier, rue de Rouen.

MARIAGES. — Néant.

DÉCÈS. — 16, Valérie Ribert, sans profession, 18 ans, célibataire, rue de la Marc-Maillet; — 17, Marie Perron, 5 ans, Orphelinat Saint-Joseph; — 19, Désiré-Joseph-Jean Deville, fusilier à la compagnie de fusiliers vétérans, célibataire, 46 ans, à l'Hôpital militaire; — 20, Lucy-Marie-Rose Boudent, 1 an, rue du Presbytère; — 22, Charles-Léon Rousseau, 15 jours, rue des Basses-Perrières; — 23, Victor-Raoul-Augustin Duhamel, 11 jours, rue de la Visitation; — 27, André Hippolyte, 3 ans, rue de Fenet; — Léontine Lair, 4 mois, à la Providence; — Placidie Pégé, sans profession, 16 ans, à la Providence; — 28, Georges-Louis Chivert, 10 mois, hameau du Petit-Puy; — 30, Emile Pelet, 3 ans, rue de Fenet.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

On croyait, à notre Bourse, à une progression soutenue des cours de la rente, et à sa suite, de ceux des valeurs de premier ordre, malgré l'absence du grand nombre de spéculateurs qui profitent des derniers beaux jours. Contrairement à cette prévision, des réalisations de bénéfices n'ont pas tardé à se produire et à comprimer les tendances ascensionnelles. En même temps, les demandes au comptant ont sensiblement diminué. Cependant les offres ayant rencontré assez facilement leur contre-partie, la baisse a fait peu de progrès, et l'on vit même bientôt une hausse nouvelle surgir.

On a détaché le coupon du 4 1/2 0/0 et du 4 0/0. Bien que ces deux fonds aient, depuis la conversion, perdu beaucoup de leur importance, il y a là néanmoins un appoint notable encore qui, dans une certaine proportion, doit se transformer en achats nouveaux de rente.

Sur le marché des chemins de fer, la hausse et la baisse se repartissent entre les différents titres dans une proportion à peu près égale. Les recettes hebdomadaires de notre réseau continuent à présenter des augmentations brutes et kilométriques, comparativement au produit de la période correspondante du présent exercice. — Dutil.

BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 Ex divid. — Fermé à 68 70.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 00.

BOURSE DU 17 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 70.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Notre-Dame d'Yveux avait été l'objet de la part du dévot monarque.

De l'histoire de l'église à la célébration du culte, il n'y avait qu'un pas et le clerc de notaire le fit. Il était justement allé à la messe ce jour-là, contrairement à ses habitudes de fils de Voltaire.

— As-tu remarqué le porte-baleine, dit Valentin n'osant aborder la question de front?

— Le porte-baleine? Ah! oui, oui! un petit vieux, avec une robe noire.

— C'est cela.

— Qui accompagne la quêteuse,

— Justement la quêteuse...

— « Pour les pauvres, s'il vous plaît! »

— Ce sont bien là les paroles qu'il profère.

— Il en est souvent pour ses frais : tous ses appels ne portent pas...

— C'est vrai.

— Il est cependant, des exceptions...

— Lesquelles?

— Par exemple, lorsque la quêteuse est jeune et jolie.

— Ah! oui...

— Comme aujourd'hui.

— Tu as remarqué la quêteuse?

— Je remarque toujours les quêteuses... quand elles sont jolies...

— Je suis de ton avis.

— Tu l'as remarquée aussi?

— Oh! sans le vouloir.

— Sans le vouloir... Voyez donc! le bon apôtre.

— Je te le jure...

— Ne jure pas!

— Soit.

— Pour en revenir à cette jeune quêteuse...

— Pour en revenir à cette jeune fille?...

— Quelle jeune fille?

— La jeune fille dont tu parles.

— Je parle d'une jeune fille?

— La jeune quêteuse?

— Eh bien?

— Elle n'est pas jeune?

— Elle est jeune, sans contredit...

— Achève.

— Mais c'est tout.

— Comment?

— « Cette jeune fille... » est une jeune femme.

— Mariée!!!

— Une jeune femme — mariée, si tu veux; mais c'est

là un pléonasme. Qui dit femme dit épouse, dans le sens où le mot est employé ici.

— Mariée...

— Autrement dit conjointe. Mais ce jeune cœur est encore dans sa lune de miel.

— Oh!...

— Cela paraît te contrarier?

— Non...

— C'est le chat. Je comprends! Tu es poète et rêves des muses partout; mais la Nature, elle, ne pense pas comme toi et a horreur de la mort, et voit des mariages dans chaque couple.

— Il y a longtemps?

— Quoi?

— Qu'Elle est mariée?

— On dirait que cet aimable adjectif te déchire le gosier?

— Dis, Prosper...

— S'il y a longtemps que cette jeune fille a reçu « l'anneau d'or? » Mais je te l'ai dit... elle est encore dans la lune de miel.

— Tu la connais?

— La lune de miel?

— Cette jeune?...

— On n'est pas plus naïf!

— Pardonne-moi.

— Est-ce que, si je ne la connaissais pas, je saurais tout ce que je viens de t'apprendre.

— C'est juste.

— Je crois bien, que je la connais. C'est ou, plutôt, c'était... une demoiselle Taillefer, de Mesnil-sur-l'Estrée.

— Mesnil-sur-l'Estrée, où demeure?...

— M. Delapalme, ton futur patron. Ce qui fait que tu auras, plus d'une fois, l'occasion de rencontrer la belle quêteuse. Je ne te plains pas. Et je voudrais être à ta place... Heureux coquin! En vérité, cela se rencontre merveilleusement... Voilà ce que j'appelle faire d'une pierre deux coups : je te procure un emploi et la vue d'un ange de beauté, qui a fait sur toi la plus vive impression; ne le nie pas.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche, 12 octobre 1862, à midi, en l'étude de M^e PATOUILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR ADJUDICATION

DE L'HOTEL DE FRANCE

A Montreuil-Bellay.

Et de sept morceaux de TERRE et VIGNE, en la même commune;

Le tout dépendant de la succession de dame Urbaine Raizin, veuve en secondes nocces, de Joseph Montfort.

Cette vente ordonnée par des jugements du Tribunal civil de Saumur, des 24 mai et 9 août 1862.

Poursuivant: M^{me} Marie-Françoise-Joséphine Duret, épouse de M. Louis-Joseph-Oscar Rebeilleau, employé des postes, demeurant à Nantes; avoué, M^e Chedeau.

Co-licitant: M. François Duret, maître d'hôtel, demeurant à Montreuil-Bellay; avoué, M^e Beaurepaire.

BIENS A VENDRE.

	Mises à prix.
1 ^o L'hôtel de France...	16,000 f.
2 ^o Soixante-dix ares 40 centiares de terre, au canton de Saint-Eloi.....	750
3 ^o Soixante-cinq ares de vigne, sur la Couture.	1,250
4 ^o Cinquante-et-un ares de terre, au Pescheux...	800
5 ^o Vingt-deux ares de terre, en Terrefort.....	600
6 ^o Dix-huit ares de vigne, à la Couture.....	450
7 ^o Quinze ares 30 centiares de vigne, à la Couture.....	280
8 ^o Dix ares 30 centiares de vigne, au Grand-Coteau.....	220
(445)	CHEDEAU.

A VENDRE

Par suite du décès du titulaire,

Une CHARGE très-importante d'AGRÉÉ près le Tribunal de commerce de Tours. — Jouissance immédiate.

S'adresser à M. GUÉRIN, inspecteur d'académie, place Foire-le-Roi, à Tours, et à M^e SCOMMANE, notaire à Tours, successeur de M^e Robin. (446)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

OU A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1863.

LE MOULIN SCÉE

Situé sur la rivière de Changeon, à 8 kilomètres de Bourgueil et à 4 kilomètres de Gizeux (Indre-et-Loire).

Ce moulin, parfaitement monté à l'anglaise, muni d'un indicateur, est composé de trois paires de meules, nettoyage, blutteries et tous les autres accessoires.

Il est actuellement exploité par M. Besnard-Boucher.

Il dépend de ce moulin environ 2 hectares de terre en jardin et prés.

On joindrait, au gré du fermier ou de l'acquéreur, une plus grande étendue de terre et de pré.

S'adresser pour les conditions :

A M^e HERVE, notaire à Bourgueil; A M. LEMESLE, docteur-médecin, à Bourgueil;

Et à M. BALLIF, directeur de l'Assurance Mutuelle d'Indre-et-Loire, rue Balzac, n^o 4, à Tours. (428)

A VENDRE

UN CHEVAL ARABE

Agé de 10 ans, pouvant s'atteler.

S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2^e à l'Ecole de cavalerie. (429)

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT EPAGNEUL,

Agé de huit mois.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, sur le quai. (430)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle.

S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

UN JEUNE HOMME, d'origine étrangère, muni de bons certificats, désire un emploi, soit comme comptable, soit comme voyageur, dans une maison de liquidation. Il s'engage à introduire dans la maison où il entrera, la fabrication de deux produits de sa nationalité, jouissant d'une très-grande réputation et offrant de grands avantages. S'adresser au bureau du journal.

M^e PETILLEAU, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trébucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes parties étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LE MONDE MUSICAL

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE, PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS,

Sous la direction de M. G. BAZZONI, ancien maître du Théâtre-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 15 septembre contient LA FORGE, paroles de Charles CHAUBET, musique de Albert JAMES.

BRUNETTE, schotisch, par Jules de NEUVILLE.

PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL:

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.

Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie: Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C^e,

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR,

57, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28,

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1,000 fr. — PIANOS DE COMMANDE de 1,000 à 2,000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2,000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACH, de Trèves, breveté en France et à l'Étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE. — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous les instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.

Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.

On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

HOTEL D'ANJOU

ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le